

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

DEUX LOTS

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

**Démarche d'analyse stratégique et d'accompagnement
à l'élaboration du volet cohésion des chapitres régionaux
dans le cadre du Plan Partenarial National et Régional (PPNR)**

Préambule

Dans le cadre des propositions règlementaires du Cadre Financier Pluriannuel 2028-2034, la France est amenée à élaborer un Plan de Partenariat National et Régional (PPNR) qui fusionne les financements destinés aux politiques européennes de cohésion, agricole commune (PAC), affaires intérieures, et potentiellement le fonds social climat.

Dans l'attente de la désignation formelle des autorités, la coordination de la préfiguration du PPNR relève du Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE).

Pour sa part, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), assure la coordination de l'élaboration du volet cohésion des chapitres régionaux du PPNR, conformément à ses compétences légales.

Ce plan unique devra disposer d'un volet cohésion ciblant la réduction des déséquilibres régionaux et le retard des régions les moins favorisées, qui devrait être confié aux autorités de gestion régionales, sous réserve des arbitrages à venir.

A cet effet, le plan devrait intégrer dix-neuf chapitres dits régionaux pour la mise en œuvre d'une politique publique en faveur de la cohésion économique, sociale et territoriale, rédigés par les autorités de gestion régionales.

Cette architecture et ces autorités vous sont présentées sous réserve des arbitrages à venir.

Ainsi, l'ANCT propose de déployer un dispositif qui vise à aider les autorités de gestion régionales dans la rédaction des chapitres régionaux. Elle propose un appui stratégique et méthodologique auprès des autorités de gestion, impulsant donc des travaux collectifs de rédaction des chapitres régionaux intégrant les exigences européennes règlementaires, et permettant une mise en cohérence des différents chapitres entre eux

Ces travaux visent à accompagner les autorités de gestion sur la nouveauté qu'introduit l'approche par la performance.

Cette démarche permettra de créer une communauté de travail autour des chapitres régionaux sur l'aspect technique entre autorités de gestion.

Cette démarche sera suivie par un comité de pilotage composé de l'ANCT, Régions de France, des autorités de gestion régionales et nationales volontaires, de la DGOM, du SGAE et de l'ANAFE. D'autres autorités compétentes pourront être associées.

.

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission d'appui méthodologique, d'analyse stratégique et d'accompagnement opérationnel visant à :

- structurer la préparation des chapitres régionaux du PPNR,
- proposer un cadre harmonisé, à destination des autorités de gestion,
- faciliter la justification des priorités d'intervention, et la construction des mesures,
- contribuer à une vision consolidée nationale des enjeux cohésion.

2. Définition de la mission

Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'une démarche nationale d'appui, de méthodologie et de synthèse afin de lancer des travaux communs et mutualisés sur la partie politique de cohésion économique, sociale et territoriale du PPNR, portée par les autorités de gestion régionales.

Ces travaux visent à accompagner les autorités de gestion régionales dans la rédaction des chapitres régionaux afin de répondre aux exigences des annexes V et VII de la proposition de règlement (UE) du Parlement Européen et du Conseil n°2024/2509 instituant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, agriculture et rurale, pêche et maritime, prospérité et sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 et le règlement (UE, Euratom).

Ces travaux visent également à donner une vision nationale du volet cohésion économique, sociale et territoriale du PPNR, via la réalisation de synthèses des diagnostics régionaux.

2.1. Point d'attention : exigence relatives à la prestation et aux livrables

Les prestations s'exécutent conformément aux stipulations du présent marché, à l'offre du candidat, aux précisions apportées au démarrage de chaque mission.

Les livrables prévus dans le cadre du présent marché devront être remis dans leur version définitive au plus tard aux dates butoirs indiquées.

L'ensemble des documents et données sera systématiquement communiqué en version numérique.

L'ensemble des documents seront livrés selon la charte l'Europe s'engage en France fournie par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra démontrer la disponibilité effective des ressources proposées pour la réalisation de la mission. Une attention particulière sera portée à la cohérence entre les engagements annoncés et leur mise en œuvre réelle, notamment en termes de charge de travail et de qualité des livrables.

Toute situation de sous-disponibilité ou de dispersion des intervenants sur plusieurs projets ne permettant pas d'assurer un niveau de qualité satisfaisant pourra être considérée comme un manquement contractuel.

2.2. Descriptif

Objectifs généraux

La mission poursuit les objectifs suivants :

- Réaliser un **panorama national** et des analyses sur les disparités régionales et une **synthèse nationale de diagnostics régionaux**,
- Mettre à disposition un **cadre méthodologique commun** pour l'élaboration des chapitres régionaux,
- Appuyer la **définition de stratégies d'intervention** cohérentes avec :
 - les priorités de l'Union européenne,
 - les recommandations du semestre européen, et du rapport Pays,
 - les objectifs du futur règlement PPNR ;
- Renforcer la capacité des acteurs à justifier les choix d'intervention et leur financement,
- Produire une vision consolidée nationale des enjeux et priorités cohésion.

Périmètre

La mission couvre l'ensemble des autorités de gestion françaises, en tenant compte de leur diversité :

- régions plus développées, en transition et moins développées ;
- régions ultrapériphériques ;
- territoires spécifiques : ruraux, urbains, transfrontaliers, insulaires, de montagne, en transition industrielle.

2.2.1. **LOT 1 - APPUI A L'ELABORATION DES DIAGNOSTICS & SYNTHESE NATIONALE**

Cette prestation est forfaitaire.

Conformément à l'article 22 du projet de règlement, les éléments présentés dans le PPNR, et donc par voie de conséquence, dans les chapitres devront être justifiés et motivés.

Par ailleurs, l'annexe VII propose une méthodologie de la contribution territoriale, et présente les dix points pour lesquels les autorités de gestion devront identifier les besoins et outils.

Au vu de ces attentes réglementaires, la réalisation de diagnostics apparaît donc comme le préalable nécessaire afin de disposer d'une vision objective de la situation des régions et territoires sur les aspects cohésion économique, sociale, environnementale et territoriale.

Les diagnostics permettront de disposer d'un fondement objectif qui permettront aux autorités de gestion de réaliser une analyse, d'identifier les défis et besoins et de présenter les argumentaires, justifications et motivations dans les chapitres régionaux, comme l'exige la proposition de règlement.

Ce premier lot comprend sur la part forfaitaire :

A : une trame de diagnostic et une note d'appui à la rédaction de diagnostic complet

B : des fiches régionales sur la cohésion économique, sociale et territoriale : Intégration des données

C : un panorama national de l'état de la cohésion et premières analyses

D : un appui à la construction de la stratégie : analyse des diagnostics, identification des besoins prioritaires & définition des modalités d'intervention

Nous visons à tenir la réunion de lancement le mardi 16 juin.

A. Méthode : Trame de diagnostic & note d'appui à la rédaction de diagnostic complet

➤ Trame de diagnostic

Le prestataire devra proposer une trame pour la réalisation de diagnostics régionaux (**livrable 1**).

Cette trame de diagnostic visera à identifier les sujets prioritaires devant figurer dans les diagnostics régionaux. Elle permettra de disposer d'une trame harmonisée au niveau national, correspondant aux exigences des projets de règlement, à destination des autorités de gestion régionales.

Cette trame harmonisée pourra proposer, a minima, les éléments suivants :

- Identification des « données-type » communes à l'ensemble des régions, au regard notamment des orientations européennes, des défis nationaux et des recommandations du semestre européen, conformément aux attentes réglementaires et notamment de l'annexe V, 1.2 du projet de règlement ;
- Identification des données complémentaires spécifiques à chaque catégorie de région (plus développée, en transition et moins développée) et typologie de territoire (régions ultrapériphériques, zones rurales, zones urbaines, zones où s'opère une transition industrielle ; régions insulaires, transfrontalières et de montagne, conformément aux attentes de l'annexe VII du projet de règlement PPNR et de l'article 174 du TFUE) ;
- Identification d'éléments qualitatifs en complément ou éventuellement en remplacement de données manquantes qui puissent objectiver les besoins et enjeux des régions et des territoires.

Pour ce faire, le prestataire pourra s'appuyer sur l'ANCT via le pôle analyse & diagnostic territoriaux. Le titulaire devra proposer des gisements de données complémentaires correspondants aux enjeux de la politique de cohésion. Pour ces dernières, il s'agira de préciser la nature, la source et le mode de collecte des données retenues lors de la présentation de la trame au comité de pilotage.

Cette trame devra faire une vingtaine de pages.

Les données collectées seront mises à disposition dans des tableaux.

Il s'agit du **livrable 1**.

➤ Note d'appui au diagnostic complet

Il sera demandé au prestataire de proposer une note cadre afin d'appuyer les autorités de gestion régionales dans la réalisation d'un diagnostic complet. Pour contexte, ces diagnostics devraient figurer dans les chapitres régionaux.

Cette note cadre pourra comprendre les informations suivantes :

- Outils de méthode pour répondre aux attendus règlementaires, conformément aux orientations stratégiques nationales et européennes,
- Indicateurs et données de référence pouvant être utilisés,
- Ressources documentaires complémentaires pouvant être utiles à l'analyse des défis et enjeux de la région ou du territoire.

Pour ce faire, le prestataire pourra notamment s'appuyer sur l'ANCT via le pôle analyse & diagnostic territoriaux

Cette note devra faire une quinzaine de pages

Il s'agit du **livrable 2**.

Déroulé et validation des livrables :

La trame de diagnostic et la note d'appui au diagnostic complet version provisoire sont envoyés quinze jours ouvrables après le comité de pilotage de lancement aux membres du comité de pilotage soit le mardi 30 juin.

Le prestataire propose au commanditaire une trame de diaporama de présentation pour le comité de pilotage quelques jours avant sa tenue.

Une présentation de la trame et de la note version provisoire est réalisée auprès des membres du comité de pilotage la semaine suivante par le prestataire soit le mardi 1^{er} juillet.

Les membres du comité de pilotage ont une semaine pour réagir aux projets de trame et de note et transmettent leurs modifications à l'ANCT, qui centralise et transmet au prestataire soit le mardi 7 juillet au plus tard.

Le prestataire transmet aux membres du comité de pilotage la trame de diagnostic et la note d'appui versions définitives une semaine après ainsi qu'un compte rendu du comité de pilotage, à soit le mercredi 15 juillet.

B. Fiches régionales sur la cohésion économique, sociale et territoriale : Intégration des

données

Le prestataire réalisera et formalisera des fiches régionales, c'est-à-dire une fiche pour chaque région, pré renseignées, via l'intégration des données disponibles, sur la base de la trame de diagnostic (cf supra A.), validée en comité de pilotage.

L'objectif de ces fiches régionales est de proposer aux autorités de gestion un premier document cadre objectif et harmonisé reprenant les éléments clés servant de source documentaire permettant d'objectiver et appuyer la rédaction des diagnostics régionaux complets.

Ces fiches seront préparées par le prestataire conformément aux projets de règlements PPNR et sectoriels FEDER-FSE, aux défis et orientations nationaux et européens.

L'ANCT via le Pôle analyse et diagnostics territoriaux travaille actuellement à la mise à disposition et à l'agrégation de ces données. Le pôle analyse et diagnostics disposent d'éléments clés notamment via le baromètre de la cohésion des territoires¹ qui intègrent des données d'observation territorialisées dans les champs de la démographie, l'économie, de l'environnement, du logement, des équipements, des services, de la formation, et des mobilités. L'ANCT pourra proposer des cartes.

Les fiches régionales seront transmises à l'ANCT qui les diffusera aux des autorités de gestion.

L'objectif stratégique de ces fiches est d'offrir aux Régions un outil d'aide à la décision, structurant et suffisamment complet pour couvrir un large éventail de besoins et de thématiques. Elles devront constituer ainsi un socle essentiel pour orienter la réflexion et la construction des diagnostics régionaux, sans limiter l'architecture ultérieure des chapitres, afin de garantir une approche adaptée aux enjeux spécifiques de chaque territoire et pérenne pour la durée du programme afin de permettre des révisions facilitées en cas de besoin.

Chaque fiche régionale devra faire a minima une vingtaine de pages.

Les données utilisées devront également être livrées sous formeur de tableur.

Il s'agit du **livrable 3**.

Déroulé et validation du livrable :

Les fiches régionales seront transmises par le prestataire à l'ANCT à le mardi 21 juillet.

L'ANCT effectue un travail de relecture et transmet les fiches régionales (avec la note d'appui à la rédaction des diagnostics complets) aux autorités de gestion régionales.

Le livrable est réputé validé quand l'ANCT a terminé son travail de relecture et a diffusé les fiches régionales auprès des autorités de gestion.

C. Panorama national de l'état de la cohésion et premières analyses

Il sera demandé au prestataire, suite à la proposition des fiches régionales de réaliser un travail de **synthèse** afin de disposer d'un panorama national sur l'état de la cohésion en France, et de

¹ [Baromètre de la cohésion des territoires | L'Observatoire des Territoires](#)

proposer des premiers éléments d'analyse via la réalisation de premières analyses.
Ce document vise à donner une vision sur les disparités régionales et les régions en retard et des enjeux et défis sur la période à venir.

Cette synthèse devra faire une cinquantaine de pages a minima.
Il s'agit du **livrable 4**

Déroulé et validation du livrable :

Une version provisoire du document est transmise aux membres du comité de pilotage, au plus tard le jeudi 3 septembre.

Le comité de pilotage se tient la semaine suivante, soit le jeudi 10 septembre.

Quelques jours avant le comité de pilotage, le prestataire propose un diaporama de présentation des travaux effectués et du document.

Les membres du comité de pilotage ont une semaine pour réagir à la version provisoire, soit jusqu'au 17 septembre.

Le prestataire dispose d'une semaine pour intégrer les modifications, soit le jeudi 24 septembre.

Le document est soumis pour validation politique au Comité Etat Régions interfonds, qui pourra se prononcer, y compris par voie écrite, et proposer des ajustements.

Le prestataire dispose d'une semaine pour intégrer les modifications suite au comité Etat Régions, et proposer une version définitive.

Puis le prestataire devra réaliser une présentation de ce panorama national lors d'une réunion associant les autorités de gestion, voire la Commission européenne, une fois le document finalisé. La date restera à fixer avec les parties prenantes, et devrait se dérouler sur le second semestre 2026.

D. Appui à la construction de la stratégie : analyse des diagnostics, identification des besoins prioritaires & définition des modalités d'intervention

Le prestataire proposera des outils et a minima un atelier collectif destinés à aider les autorités de gestion régionales dans les réflexions et la construction de la logique générale de leur chapitre.

➤ Note méthodologique « Stratégie des chapitres régionaux & priorités d'intervention »

Le prestataire proposera une note méthodologique relative à :

- L'analyse des diagnostics, permettant la construction d'une stratégie et logique d'intervention régionale,
- L'identification des priorités d'intervention, et leurs justifications,
- La définition des modalités d'intervention et des mesures liées aux priorités d'intervention dégagées, et leur justification.

L'objectif est de proposer des méthodes permettant de justifier le choix des mesures au regard de l'analyse du diagnostic complet qui aura été établi précédemment, et l'appui à la définition d'une stratégie d'intervention (hiérarchisation des enjeux, des besoins, potentialités, axes prioritaires, objectifs spécifiques poursuivis, critères clés à prendre en compte, principes d'articulation, consultation du partenariat et des parties-prenantes etc.).

Ce document devra faire une quinzaine de pages.

Il s'agit du **livrable 5**.

➤ Atelier « Stratégie des chapitres régionaux & priorités d'intervention »

Cet atelier vise à proposer un temps d'échange collectif pour les agents en charge de la rédaction des chapitres régionaux, afin de travailler sur la logique de construction d'une stratégie d'intervention et de priorisation des mesures au sein de leurs futurs chapitres régionaux.

Il visera également à présenter une version provisoire de la note méthodologique « Stratégie des chapitres régionaux & priorités d'intervention ».

Cet atelier propose l'identification des priorités d'investissements thématiques et territoriaux au regard notamment des enjeux, besoins et potentialités relevés dans les diagnostics, des orientations européennes, des défis nationaux et des recommandations du semestre européen, conformément aux attentes de l'annexe V, 1.2 du projet de règlement PPNR. Cet atelier sera animé par le prestataire..

L'identification des choix prioritaires permettra de dégager les grandes thématiques d'intervention et notamment de définir l'approche territoriale pour la programmation 2028-2034.

Cet atelier devra prendre en compte également les enseignements du LOT 2. Ainsi, les livrables du LOT 2 seront transmis au fur et à mesure par l'ANCT au prestataire. L'ANCT dispose d'un bon de commande sur le LOT 2 pour solliciter le prestataire du LOT 2 pour un éventuel appui sur cet atelier. Ces possibilités seront évoquées entre l'ANCT et le prestataire du LOT 1.

Notons que cet atelier se tiendra fin 2026, étant donné que la « version zéro » des chapitres régionaux, pour centralisation nationale dans le cadre du PPNR et premier dépôt à la Commission pourrait être attendue sur la fin du premier trimestre 2027.

Il s'agit du **livrable 6**.

Déroulé et validation des livrables :

Un projet de note stratégique, une note de cadrage sur le déroulé de l'atelier et un diaporama pour l'animation de l'atelier seront transmis le jeudi 26 novembre à l'ANCT, qui dispose d'une semaine pour réagir.

Le jeudi 3 décembre, les documents pourront être transmis aux participants de l'atelier.

L'atelier se déroulera le jeudi 10 décembre.

Le prestataire disposera d'une semaine pour réaliser un compte rendu de l'atelier et ajuster la note méthodologique au besoin, soit le jeudi 17 décembre.

La note méthodologique version provisoire sera présentée en comité de pilotage le jeudi 7 janvier.

Les membres disposeront d'une semaine pour réagir soit jusqu'au jeudi 14 janvier.

Le prestataire disposera d'une semaine pour proposer un compte rendu et transmettre la note méthodologique version définitive, soit le jeudi 21 janvier.

2.2.2. LOT 1 – BON DE COMMANDE

A. Elaboration d'un diagnostic régional

Cette prestation est à bons de commande.

Dans le cas où certaines autorités de gestion le souhaiteraient, le prestataire pourra, sur la base des fiches régionales, réaliser la phase de diagnostic complet afin d'appuyer une autorité de gestion. Il s'agira d'investiguer et compléter les premiers travaux, et proposer un diagnostic complet.

Ces travaux seront réalisés avec l'implication régulière et indispensable de l'autorité de gestion régionale.

L'ANCT effectuera une publicité sur cette possibilité auprès des autorités de gestion, après la réunion de lancement en juin 2026, puis une seconde en septembre 2026. Les autorités de gestion pourront déposer une demande auprès de l'ANCT, qui analysera les demandes en vue de la mobilisation d'un bon de commande.

Déroulé et validation du livrable :

Une réunion de cadrage sera réalisée avec l'autorité de gestion concernée, l'ANCT et le prestataire, dans la quinzaine suivant l'activation du bon de commande, afin de cadrer les compléments qui peuvent être apportés à la fiche régionale en vue de la réalisation d'un diagnostic complet. Le prestataire devra notamment proposer le périmètre et les objectifs, voir les données qui seraient d'ores et déjà identifiées. A l'issue de la réunion, le prestataire a une semaine pour proposer un compte rendu qui vaudra note de cadrage.

Le compte rendu devra être validé la semaine suivante par l'autorité de gestion et l'ANCT.

Le prestataire dispose de trois semaines, à compter de la validation du compte rendu, à minima (ce délai pourra être revu en cas de période de vacances) pour élaborer le diagnostic complet. A l'atteinte de ce délai, le diagnostic complet version provisoire est transmis à l'autorité de gestion et à l'ANCT.

La semaine suivante, une réunion de présentation du diagnostic complet version provisoire est effectuée par le prestataire.

L'autorité de gestion et l'ANCT disposent d'une semaine pour réagir au document.

Le prestataire dispose d'une semaine pour intégrer les modifications, et à l'issue de ce délai, le diagnostic complet est transmis à l'autorité de gestion et à l'ANCT.

Le prestataire dispose d'une semaine pour intégrer les modifications suite au comité Etat Régions, et proposer une version définitive.

B. Synthèse nationale des diagnostics complets

Sur la base des transmissions par les autorités de gestion des diagnostics régionaux complets à l'ANCT, il sera demandé au prestataire de réaliser un travail de consolidation via la réalisation d'une synthèse nationale.

La synthèse comprendra une fiche type par Région, incluant les besoins et défis spécifiques des territoires (listés à l'annexe VII du règlement PPNR, et le cas échéant zones de montagne, frontalières

et espaces interrégionaux), et l'utilisation prévue des instruments territoriaux (ITI, DLAL, autres outils territoriaux) listés à l'annexe VII.

Le recueil et la centralisation des diagnostics régionaux complets sera réalisé par l'ANCT.

Les diagnostics complets des autorités de gestion régionales, sont transmis au prestataire, qui disposera d'un délai de six semaines pour proposer une version provisoire de synthèse.

La synthèse pourrait représenter une soixantaine de pages.

Déroulé et validation du livrable :

Une première version provisoire de la synthèse des diagnostics régionaux est transmise aux membres du comité de pilotage, au plus tard six semaines après l'émission du bon de commande.

Le prestataire propose au commanditaire une trame de diaporama de présentation pour le comité de pilotage quelques jours avant sa tenue.

La version provisoire de la synthèse est présentée une semaine après la diffusion aux membres du comité, soit sept semaines après l'émission du bon de commande.

Le prestataire a une semaine pour proposer un compte rendu du comité de pilotage.

Les membres du comité de pilotage ont 10 jours pour réagir au document.

Le prestataire dispose de dix jours pour intégrer les modifications et diffuse la version définitive de la synthèse nationale aux membres du comité de pilotage.

Le document est transmis pour validation politique au comité Etat Région qui pourra se prononcer, y compris par voie écrite, et proposer des ajustements.

Le prestataire devra réaliser une présentation du diagnostic lors d'une réunion associant les autorités de gestion, voir la Commission européenne.

C. Atelier stratégie régionale

Dans la part forfaitaire, il est prévu un seul atelier sur l'appui à la construction de la stratégie : analyse des diagnostics, identification des besoins prioritaires & définition des modalités d'intervention.

Le commanditaire pourra demander la tenue d'autres ateliers, au niveau national, interrégional ou régional.

Chaque atelier vise à proposer un temps d'échange collectif pour les agents en charge de la rédaction des chapitres régionaux, afin de travailler sur la logique de construction d'une stratégie d'intervention et de priorisation des mesures au sein de leurs futurs chapitres régionaux.

Pour se faire, les participants et l'animateur de l'atelier pourront s'appuyer sur la note méthodologique « Stratégie des chapitres régionaux & priorités d'intervention ».

L'atelier propose l'identification des priorités d'investissements thématiques et territoriaux au regard notamment des enjeux, besoins et potentialités relevés dans les diagnostics, des orientations européennes, des défis nationaux et des recommandations du semestre européen, conformément aux attentes de l'annexe V, 1.2 du projet de règlement PPNR.

L'identification des choix prioritaires permettra de dégager les grandes thématiques d'intervention et notamment de définir l'approche territoriale pour la programmation 2028-2034.

Déroulé et validation du livrable :

Dans la quinzaine suivant l'émission du bon de commande, le prestataire devra proposer une note de cadrage et un diaporama pour présentant la méthode et le contenu de l'animation de l'atelier à l'ANCT. Dans le cas d'ateliers régionaux ou interrégionaux, les autorités de gestion recevront également la note de cadrage

L'ANCT, les autorités de gestion le cas échéant, disposent d'une semaine pour réagir.

Le jour de l'atelier, l'animation est assurée par le prestataire sur la base de la note de cadrage et du diapoarma validés. Il pourra également s'appuyer sur la note méthodologique « Stratégie des chapitres régionaux & priorités d'intervention ».

Nous prévoyons un atelier de quatre heures en présentiel ou en mode hybride.

Un compte rebndu d'atelier est dressé à l'issue de sa tenue dans la semaine suivante et les parties prenantes à l'ateliers dispoenront d'une semaine pour leur validation.

En cas de modoifications, le prestataire disposera d'une semaine pour l'intégration des modifications.

2.2.3. LOT 2 - APPUI METHODOLOGIQUE A L'ELABORATION DES CHAPITRES REGIONAUX ET DES MESURES

Cette prestation est forfaitaire.

Cette prestation vise à donner une approche méthodologique et un appui aux autorités de gestion régionales dans la rédaction des chapitres régionaux, le choix et la construction des mesures et des indicateurs de performance :

- La partie A, via une approche par « mesure » doit aboutir sur la production de 30 fiches mesures,
- La partie B, via une approche par « indicateur » doit aboutir sur la réalisation d'un premier socle commun sur les indicateurs de réalisation en vue du lancement d'un marché, en janvier 2027 pour l'élaboration d'un référentiel national sur les indicateurs « cohésion »,
- La partie C, via une approche « transverse » doit aboutir sur la réalisation d'un kit méthodologique transverse

Les parties A et B sont liées. Les travaux et livrables réalisés sur une partie nourriront ceux de l'autre. Des liens entre les fiches-mesures et le référentiel des indicateurs pourront utilement être faits.

A. Appui à la construction des mesures : évaluation des coûts, définition des cibles, jalons et valeurs de paiements (*pay out values*) associés à des exemples de mise en œuvre et de justificatif probants

Dans le cadre de cette partie A, le prestataire fournira des outils clés en main pour aider les autorités de gestion (AG) à la construction des mesures selon la logique de performance, au regard des propositions de textes réglementaires 2028-2034.

L'objectif final cette partie A est de fournir aux autorités de gestion trente fiches mesures (entre 5 et 10 pages) d'ici fin octobre 2026 (livrable 7).

Pour arriver à ce résultat, des livrables intermédiaires sont attendus :

- i) **Le prestataire rédigera une note cadre générale (entre 5 et 10 pages) afin de proposer une démarche et une méthode de travail devant permettre d'élaborer ces trente fiches mesures (livrable 8)**
 - Objectif : Cette note cadre doit proposer une méthode générale pour le choix et l'établissement des éléments relatifs au *costing*, au choix et au suivi des mesures et des indicateurs qui pourront être associés, et aux justificatifs qui seront inclus dans les fiches-mesures.
 - Modalités : Cette note cadre sera transmise au commanditaire 7 jours avant la tenue du 1er atelier (soit le jeudi 25 juin) et aura pour contenu d'explicitier les différentes étapes qui conduiront à l'élaboration des fiches mesures, les documents ressources à collecter et exploiter, les échanges ou entretiens à avoir avec les AG et tout autre acteur dont l'expertise pourra être utile et les documents de travail qui pourront éventuellement être transmis aux AG (exemples : benchmark de différentes méthodes d'évaluation des coûts, résultat d'analyse des notes d'orientation de la CE, ...).
- ii) **Le prestataire rédigera une fiche méthodologique d'appui à l'élaboration d'une mesure (livrable 9)**

- Objectif : cette fiche méthodologique permettra de détailler la logique qui prévaut pour construire et suivre la mise en œuvre d'une mesure au regard des exigences réglementaires et des modèles en annexes des projets de règlement 2028-2034 (3-7 pages). Elle proposera une méthode pour la définition d'une mesure du point de vue de l'autorité de gestion.
- Modalités : Cette fiche méthodologique d'appui à l'élaboration d'une mesure sera transmise au commanditaire 7 jours avant la tenue du 1er atelier soit le jeudi 2 juillet. Elle pourra être révisée à la suite des échanges lors du 1^{er} atelier et transmise dans sa version finale aux AG participantes dans les 7 jours après la tenue de l'atelier.

iii) le prestataire organisera trois ateliers qui pourront se tenir en présentiel et/ou à distance (livrables liés à la tenue des ateliers – livrable 10)

1^{er} atelier :

- Objectif : le premier atelier visera à proposer aux autorités de gestion de réaliser une première sélection des mesures-types qui feront l'objet d'une fiche ainsi que de proposer la méthode pour l'établissement de ces fiches.

Cet atelier permettra de présenter une version provisoire de la « note d'appui à l'élaboration d'une mesure » (cf iii infra).

En amont de l'atelier, le prestataire aura ainsi travaillé sur la méthode et aura pré-identifié des premières mesures types (a minima 15) ainsi que des propositions pour faire apparaître les lignes de partages entre fonds/dispositifs (ex : LEADER, FEADER, Horizon etc.) à prendre en considération en vigueur au moment de l'atelier. Ces éléments seront précisés dans la note cadre générale ainsi que les supports de présentation.

- Modalités :
 - l'atelier se déroulera le 9 juillet sur une demi-journée en présentiel et/ou à distance,
 - le prestataire transmettra au commanditaire et aux AG participantes 7 jours avant la tenue du 1^{er} atelier une première version des supports de présentation et de tout autre document pouvant être transmis aux AG (sur demande du commanditaire et/ou des AG participantes),
 - le prestataire réalisera un compte rendu et mettra à jour la note cadre, ainsi que les supports de présentation avant transmission aux participants dans les 7 jours après la tenue de l'atelier.

2^{ème} atelier :

- Objectif : le 2^{ème} atelier visera à proposer aux AG participantes une version provisoire de quinze fiches mesures pour discussion et adaptation du contenu des fiches. Cet atelier sera l'occasion de proposer des discussions sur les mesures à identifier pour les 15 fiches restantes.
- Modalités :
 - L'atelier se déroulera le mardi 22 septembre sur une demi-journée en présentiel et/ou à distance,
 - le prestataire transmettra au commanditaire et aux AG participantes 7 jours avant la tenue du 2^{ème} atelier une première version des supports de présentation et de tout autre document pouvant être transmis aux AG,
 - le prestataire réalisera un compte rendu et mettra à jour les supports de présentation avant transmission aux AG participantes dans les 7 jours après la tenue de l'atelier.

3^{ème} atelier :

- Objectif : le 3^{ème} atelier visera à proposer aux participants quinze fiches mesures pour discussion et adaptation du contenu des fiches.

- Modalités :
 - L'atelier se déroulera le mardi 13 octobre sur une demi-journée en présentiel et/ou à distance,
 - le prestataire transmettra au commanditaire et aux AG participantes 7 jours avant la tenue du 3ème atelier une première version des supports de présentation et de tout autre document pouvant être transmis aux AG,
 - le prestataire réalisera un compte rendu et mettra à jour la note cadre, ainsi que les supports de présentation avant transmission aux AG participantes dans les 7 jours après la tenue de l'atelier.

Ces ateliers auront également pour objectif d'identifier, au fur et mesure, les sujets transverses devant faire l'objet d'une fiche du kit méthodologique transverse (cf. partie C du lot 2).

Fiches mesures contenu & structuration

Pour chaque mesure faisant l'objet d'une fiche, le prestataire devra présenter :

- i) une méthodologie d'évaluation des coûts (*costing*) robuste et fiable intégrant les données et leurs sources ainsi que des modalités d'actualisation annuelle des données sans avoir à formaliser une révision du programme. Par exemple, il est possible de mettre en place une indexation automatique sur l'inflation, en utilisant l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par l'INSEE ou Eurostat. Cette indexation permet d'ajuster chaque année les valeurs de référence ou les coûts associés aux indicateurs, tout en assurant la cohérence du suivi financier et la comparabilité des résultats. avec des modalités d'adaptation des indicateurs chaque année (ex : indexation sur l'inflation ou pourcentage d'augmentation déterminé au regard de la conjoncture). Il conviendra également d'intégrer une approche souple, permettant d'intégrer des indicateurs spécifiques qui pourraient être proposés par les Régions au-delà du cadre réglementaire,
- ii) l'identification systématique des sources de données mobilisables (bases statistiques nationales et européennes, enquêtes sectorielles, rapports institutionnels, bases administratives, etc.),
- iii) des exemples concrets d'application du costing pour illustrer les différentes approches possibles selon la typologie des indicateurs, facilitant la reproductibilité des analyses dans les différentes régions,
- iv) Des exemples de cibles et jalons intermédiaires et finaux y compris des réformes, et valeurs de paiements (*pay out values*) associées, une proposition de calendrier de mise en œuvre et de paiements (une ou deux illustrations maximum). Pour les indicateurs de réalisation, il sera proposé une définition en conformité avec la les règles nationales et régionales (exemple avec la définition d'un « demandeur d'emploi »). ;Des exemples de justificatifs à collecter pour justifier de l'atteinte des objectifs, respecter les exigences en matière de *reporting*, de contrôle et d'audit notamment,
- v) Des recommandations pour assurer la traçabilité des données utilisées et la conformité aux exigences réglementaires applicables, notamment en matière de protection des données.

Pour chaque mesure il s'agira par exemple de présenter, le coût total estimé et la manière dont ce montant est cohérent et raisonnable, la liste des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles envisagées, avec leur date d'achèvement indicative au cours de la période de programmation, les éléments de justification à l'appui de l'estimation des coûts, les exemples de pièces et critères à prendre en compte pour justifier de l'atteinte des objectifs.

Dans chaque fiche-mesure, le prestataire devra définir les objectifs, le domaine d'intervention, la dimension territoriale, la possibilité de contribution aux priorités politiques et l'articulation avec les autres instruments et stratégies territoriales, le cas échéant les spécificités outre-mer, conformément aux attentes de l'annexe V, 1.2 du projet de règlement. En effet, ces fiches mesures prendront en compte les spécificités des territoires ultra-marins en proposant notamment des adaptations dans la méthode d'évaluation des coûts et dans les justificatifs à fournir. Il sera important d'intégrer la notion selon laquelle les coûts peuvent être ajustés en fonction des spécificités régionales, telles que le coût du foncier, le niveau des salaires locaux, ou encore les frais logistiques, qui peuvent varier significativement d'une région à l'autre. Par exemple, le coût du foncier sera généralement plus élevé en Île-de-France ou dans certaines métropoles (Lyon, Bordeaux), tandis que dans des régions rurales ou périphériques, ce coût pourra être inférieur. De même, les dépenses liées au transport ou à l'acheminement de matériel dans les territoires insulaires ou montagneux (Corse, Outre-mer, Alpes) seront plus importantes que dans les régions continentales facilement accessibles. Enfin, la rémunération des intervenants ou le coût des services peut varier selon la tension du marché local ou la disponibilité des compétences spécifiques. La liste des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles envisagées, avec leur date d'achèvement indicative au cours de la période de programmation, ainsi que les éléments de justification à l'appui de l'estimation des coûts, devront tenir compte de ces disparités régionales. Les exemples de pièces et critères à prendre en compte pour justifier de l'atteinte des objectifs devront également intégrer la documentation relative aux coûts spécifiques à chaque territoire (devis locaux, barèmes régionaux, analyses comparatives).

Pour chaque mesure, le prestataire devra proposer des dispositions à prendre pour le suivi et la mise en œuvre efficace des mesures, en veillant à ce que la contribution aux objectifs sociaux, climatiques et environnementaux soit adaptée aux réalités régionales.

En amont du 1^{er} atelier, le prestataire aura travaillé « en chambre » sur la méthode et l'identification des mesures types et proposera une première sélection ainsi qu'un déroulé des étapes permettant d'élaborer ces fiches, c'est l'objet de la note cadre générale qu'il soumettra pour avis lors du 1^{er} atelier.

Le prestataire aura notamment travaillé sur les aspects suivants :

- **collecte et analyse des documents ressources pour établir des propositions de *costing* :**
 - exploitation des données statistiques à disposition,
 - exploitation des données liées aux options de coûts simplifiés et barème standard de coût unitaire des autorités de gestion,
 - prise en compte des résultats des travaux pilotés par l'ANCT relatifs aux financements non liés aux coûts,
 - prise en compte des éléments de différenciation à prendre en compte (particularité géographique telle que l'insularité),
- **étapes clés pour la préparation des fiches et échanges nécessaires avec les autorités de gestion, les membres du comité de pilotage et autres experts sur ces éléments (ANAFE, DGOM, DGEFP,...).**

A l'issue du premier atelier, seront disponibles :

- une note cadre générale partagée et validée avec l'ensemble des AG parties prenantes,
- une première liste de quinze mesures (regroupant un ou plusieurs domaines d'intervention de l'annexe I du projet de Règlement Cadre de performance) susceptibles d'être représentées dans les chapitres régionaux et/ou pour lesquelles une difficulté et/ou un besoin d'accompagnement a été identifié,
- une fiche méthodologique d'appui à l'élaboration d'une mesure.

Les deux autres ateliers permettront de clarifier la méthode et les mesures qui seront retenues pour faire l'objet de fiches.

Tout au long de la préparation des fiches, le prestataire devra donc, autant que de besoin :

- organiser une série d'échanges (entre 5 et 10) définis avec le commanditaire, avec des AG ou tout autre partenaire (en bilatéral ou collectif). Chaque entretien fera l'objet d'un compte-rendu, il sera préparé et animé par le prestataire. Il faut compter entre 5 et 10 entretiens formalisés par un compte-rendu,
- préparer des outils d'analyse ou des benchmarks des documents ressources à diffuser aux AG si pertinent.

Enfin, les fiches mesures devront être livrées sous un format directement exploitable (ex. excel si besoin), dans un objectif directement opérationnel. Le format qui sera utilisé devra prendre en compte les spécifications des templates fournis dans les Règlements 28-34 et de SFC si elles sont connues à ce stade.

Validation des livrables en comité de pilotage :

Seules les 30 fiches mesures seront soumises à la validation du comité de pilotage qui aura lieu jeudi 5 novembre. Les livrables dits intermédiaires (cf supra) seront validés par le commanditaire.

Les membres du comité de pilotage disposeront de 10 jours à la suite du comité de pilotage pour proposer des ajustements sur les premières versions de fiches, soit le lundi 16 novembre. A la réception des retours des membres du comité de pilotage, le prestataire aura une semaine pour proposer un compte rendu du comité de pilotage et transmettre aux membres du comité de pilotage les fiches définitives.

Ces fiches pourront néanmoins être actualisées, adaptées ou affinées afin de prendre en compte les guidances, actes d'exécution ou tout autre document méthodologique ainsi que les premiers retours y compris de la Commission quant à l'élaboration des chapitres du futur PPNR.

B. Appui à la construction d'un premier référentiel des indicateurs de réalisation « cohésion »

En parallèle de l'élaboration des fiches-mesures et en lien étroit avec ces travaux, le prestataire travaillera sur des premiers éléments de cadrage relatifs aux indicateurs de réalisation de l'annexe I du projet de Règlement Cadre de performance (qu'on retrouvera notamment dans les fiches mesures) et éventuellement, d'indicateurs spécifiques (non indiqués dans l'annexe I).

Ce deuxième chantier devrait débuter, en septembre, en principe, dès réception des éléments de méthode de la Commission européenne sur l'annexe I du projet de Règlement cadre de performance.

En repartant du « Référentiel des indicateurs communs 2021-2027 », des notes d'orientation de la Commission pour la programmation 2021-2027 et des notes d'orientation qui seront publiées pour la

programmation 2028-2034, le prestataire pourra travailler sur des premières pistes d'ajustement afin d'élaborer le « référentiel 2028-2034 » qui pourra inclure notamment :

- Des éléments méthodologiques et de définition pour le *costing* en lien ou en complément avec les éléments qui figureront dans les fiches mesures (et avec des renvois vers les fiches mesures si concernés), avec notamment les sources de données mobilisables,
- Des recommandations pour la rédaction des descriptions d'indicateurs,
- Des exemples de pièces justificatives types associées à chaque indicateur,
- Une analyse sur le risque de non atteinte de la cible, le risque de reversement art. 69, l'écart type des coûts moyens, etc.,
- Une analyse réglementaire sur le droit applicable lorsque cela est pertinent,
- La prise en compte des retours d'expérience issus des travaux réalisés par les cellules de suivi et d'évaluation des régions au sein du Groupe de travail suivi & évaluation de l'ANCT, afin d'intégrer le travail réalisé dans le cadre de ce groupe de travail,
- L'intégration d'indicateurs spécifiques qui seraient proposée par les Régions et qui ne figureraient pas dans l'annexe 1.

Ce premier référentiel constituera une première base de travail pour la production d'un « référentiel national » plus complet sur les indicateurs 2028-2034 « cohésion » (type et nombre d'indicateurs à identifier notamment dans le cadre des travaux faisant l'objet de cette prestation).

Ce premier référentiel prendra la forme d'une fiche Excel par indicateur (quatre vingt), d'une fiche sommaire et d'une fiche introductive décrivant l'objectif et le contenu de ce premier référentiel. Il s'agit du **livrable 11**.

Pour arriver à ce résultat, des livrables intermédiaires sont attendus :

i) Le prestataire rédigera une note cadre générale afin de proposer une démarche et une méthode de travail devant permettre d'élaborer ce premier référentiel (livrable 12);

- Objectif : Cette note cadre doit proposer une méthode générale pour le choix et l'établissement des éléments qui constitueront ce premier référentiel à partir du référentiel des indicateurs 2021-2027 et en proposant des adaptations pour au maximum, 80 indicateurs de réalisation de l'annexe I du projet de Règlement Cadre de performance ou des indicateurs spécifiques à identifier,
- Modalités : Cette note cadre sera transmise au commanditaire 7 jours avant la tenue du 1er atelier et aura pour contenu d'explicitier les différentes étapes qui conduiront à l'élaboration des fiches indicateurs, les documents ressources à collecter, exploiter et les documents de travail qui pourront éventuellement être transmis aux AG (exemples : analyse des documents ressources des AG, résultat d'analyse des notes d'orientation de la CE, ...)

ii) le prestataire organisera deux ateliers qui pourront se tenir en présentiel et/ou à distance (livrables liés à la tenue des ateliers - livrable 13),

1^{er} atelier :

- Objectif : le premier atelier visera à proposer aux autorités de gestion une première sélection des indicateurs (80) qui feront l'objet d'une fiche ainsi que la méthode pour l'établissement de ces fiches, en repartant du référentiel établi pour 2021-2027. Ces éléments seront précisés dans la note cadre générale ainsi que les supports de présentation.
- Modalités :

- l'atelier se déroulera le 8 septembre sur une demi-journée en présentiel et/ou à distance,
- le prestataire transmettra au commanditaire et aux AG participantes 7 jours avant la tenue du 1er atelier une première version des supports de présentation et de tout autre document pouvant être transmis aux AG,
- le prestataire réalisera un compte rendu et mettra à jour la note cadre, ainsi que les supports de présentation avant transmission aux AG participantes dans les 7 jours après la tenue de l'atelier.

2ème atelier :

- Objectif : le 2^{ème} atelier visera à proposer aux AG participantes une première version des fiches indicateurs faisant évoluer le Référentiel des indicateurs 2021-2027
- Modalités :
 - L'atelier se déroulera le mardi 22 septembre sur une demi-journée en présentiel et/ou à distance,
 - le prestataire transmettra au commanditaire et aux AG participantes 7 jours avant la tenue du 2ème atelier une première version des supports de présentation et de tout autre document pouvant être transmis aux AG,
 - le prestataire réalisera un compte rendu et mettra à jour les supports de présentation avant transmission aux AG participantes dans les 7 jours après la tenue de l'atelier.

En amont de l'atelier, le prestataire aura travaillé sur la méthode et l'identification des indicateurs de réalisation et proposera une première sélection ainsi qu'un déroulé des étapes permettant d'élaborer ces fiches. La note cadre (livrable 12) sera soumise à l'avis des autorités de gestion participantes lors de l'atelier. Le prestataire aura notamment travaillé sur les aspects suivants, en tirant profit des travaux réalisés en parallèle ou en amont sur les fiches-mesures :

- **collecte et analyse des documents ressources pour établir un premier socle commun relatif à la définition des indicateurs de réalisation :**
 - exploitation des notes méthodologiques relatives aux indicateurs 2021-2027 des AG et des notes d'orientation de la CE à venir,
 - exploitation du référentiel des indicateurs 2021-2027,
 - identification des indicateurs communs ou spécifiques à retenir dans l'élaboration des 30 fiches mesures,
- **étapes clés pour la préparation des fiches indicateurs et échanges nécessaires avec les autorités de gestion, les membres du comité de pilotage et autres experts sur ces éléments (ANAFE, DGOM, DGEFP,...).**

A l'issue du premier atelier, le prestataire aura :

- une note cadre générale partagée et validée avec l'ensemble des AG parties prenantes,
- une première liste des indicateurs cohésion à analyser et des premières pistes pour faire évoluer le référentiel 2021-2027.

Tout échange et tout résultat d'analyse se formalisera par un compte-rendu ou document diffusable sur décision du commanditaire.

Validation des livrables en comité de pilotage

Validation de ce premier référentiel devant permettre de lancer un marché sur la construction d'un référentiel commun 2028-2034 « cohésion » en janvier 2027 lors du comité de pilotage le jeudi 5 novembre.

Les membres du comité de pilotage disposeront de 10 jours à la suite du comité de pilotage pour proposer des ajustements sur les premières versions de fiches, soit jusqu'au lundi 16 novembre. A la réception des retours des membres du comité de pilotage, le prestataire aura une semaine pour proposer un compte rendu du comité de pilotage et transmettre aux membres du comité de pilotage les fiches définitives.

Ce calendrier est prévisionnel et sous réserve de publication des orientations par la Commission.

C. Appui transverse à la construction et au pilotage des chapitres par la performance

Le prestataire fournira des outils d'analyse réglementaire et de méthode qui permettront aux autorités de gestion de se conformer aux attentes réglementaires dans la construction et le pilotage des chapitres régionaux notamment au regard des exigences qui devraient fortement évoluer avec l'application de l'approche par la performance.

Ces outils pourront prendre différentes formes (tableaux de bord, notes d'appui, fiches-mesures,) et en fonction des besoins des AG, aborder un large spectre de sujets tels que :

- Le respect des principes horizontaux découlant des projets de règlement PPNR et Cadre de performance (DNSH, contributions aux objectifs climatiques, environnementaux et sociaux, respect de l'égalité de genre) ;
- Règles financières et circuit financier et notamment les seuils minimums de contribution nationale (art. 20 du projet de Règlement PPNR) ;
- Exigences en matière de collecte et d'archivage pour
 - i) justifier de l'atteinte des mesures et répondre aux exigences de l'annexe VIII du Règlement PPNR,
 - ii) respecter la protection des intérêts financiers de l'UE
 - iii) respecter les exigences en matière de reporting, d'évaluation, de pilotage financier, de contrôles et d'audits (art. 51 et 58 du projet de Règlement PPNR en annexe IV) et de fiabilité et de sécurité de la donnée ;
- Outils de compréhension et d'appui pour renseigner les modèles en annexes des règlements PPNR et cadre de performance et notamment l'annexe V du Règlement PPNR.

En découlera une proposition de kit méthodologique sur les différents aspects listés ci-dessus, soit dix fiches (entre 2 et 7 pages).

Il s'agit du **livrable 14**.

Déroulé & validation du livrable :

Lors des ateliers qui seront organisés sur les parties A et B du lot 2 une partie de l'ordre du jour sera consacrée à l'identification des sujets relevant du kit méthodologique transverse.

Une première version provisoire du document est transmise aux membres du comité de pilotage, au plus tard le jeudi 12 novembre.

Le prestataire propose au commanditaire une trame de diaporama de présentation pour le comité de pilotage quelques jours avant sa tenue.

La version provisoire du document est présentée le jeudi 19 novembre au comité de pilotage.

Le prestataire a une semaine pour proposer un compte rendu du comité de pilotage.

Les membres ont 10 jours pour réagir au document, soit le lundi 30 novembre.

Le prestataire dispose de dix jours pour intégrer les modifications et puis propose dix jours et diffuse la version définitive aux membres du comité de pilotage, soit le lundi 7 décembre.

Ce calendrier est prévisionnel et sous réserve de publication des orientations par la Commission.

2.2.4 LOT 2 – BON DE COMMANDE – APPUI A LA CONSTRUCTION DES MESURES : EVALUATION DES COUTS, EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE ET DE JUSTIFICATIF PROBANTS

Cette part est à bon de commande. Ces prestations pourront être activées selon les besoins des AG, sur demande du commanditaire.

A. Ateliers

Dans le cas où le commanditaire le souhaiterait notamment sur proposition du comité de pilotage ou de certaines autorités, le prestataire pourra organiser des ateliers complémentaires pour approfondir les modalités d'intervention, le travail d'élaboration des mesures ou du référentiel des indicateurs, ou tout autre sujet réglementaire ou thématique.

Ce bon de commande pourra être activé pour la mobilisation du prestataire du LOT2 pour appuyer les prestations du LOT1 lors de la tenue de l'atelier destiné à accompagner les autorités de gestion sur la conception des stratégies (LOT 1 part forfaitaire point C).

B. Fiches, notes complexes, outils d'analyse ou de comparaison complémentaires (5-10 pages)

Le commanditaire pourra demander au prestataire la réalisation :

- De fiches mesures complémentaires (au-delà des 30 fiches mesures identifiées dans la partie A du lot 2),
- De fiches sur des indicateurs complémentaires (au-delà des 80 indicateurs, cf. partie B du lot 2),
- D'outils d'approfondissements notamment sur des points réglementaires qu'il jugera utile ou qui pourraient être suggérées par le comité de pilotage (au-delà des 10 outils du kit méthodologique de la partie C du lot 2).

Les fiches-mesures devront reprendre la méthode et les attendus listés au point 2.2.3 C du présent marché, relatif à la construction des fiches mesures.

Le commanditaire pourra également demander la production de notes complexes, d'outils d'analyse ou de comparaison complémentaires. Il pourra par exemple être demandé une note de modélisation de la stratégie d'atteinte des seuils de dégagement d'office.

Ces documents pourront, le cas échéant, traiter de thématiques (mesures et indicateurs associés) dans le domaine de la politique agricole commune ou de la pêche.

Ces documents, au format rédigé, pourront faire entre cinq et dix pages. Il pourra s'agir de tableur de type excel également.

C. Note simple (2-5 pages)

Le commanditaire pourra demander la réalisation de note simple complémentaire, notamment en vue de l'élaboration des fiches mesures, du référentiel ou du kit méthodologique.

D. Compte rendu (2-5 pages)

Le commanditaire pourra demander la réalisation de comptes-rendus, notamment dans le cadre d'échanges avec les partenaires et acteurs de la politique de cohésion, en vue de l'élaboration des fiches mesures, du référentiel ou du kit méthodologique.